



Nicox finalise les acquisitions de Doliage et du programme de développement d'un collyre antiviral à base de Carragélose[®]

.....

26 septembre 2014.

Sophia Antipolis, France.

Nicox S.A. (NYSE Euronext Paris : COX) annonce aujourd'hui la réalisation définitive de l'acquisition de Doliage, une société pharmaceutique française privée spécialisée en ophtalmologie. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de Nicox d'établir une infrastructure commerciale dans les cinq principaux marchés européens et apporte à Nicox une entité établie et rentable sur le marché français de l'ophtalmologie.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les communiqués suivants :

- Communiqué de presse du 16 septembre 2014 : [Nicox poursuit son expansion en ophtalmologie en Europe avec l'acquisition du français Doliage](#)
- Communiqué de presse du 25 septembre 2014 (Art. 12 de l'instruction AMF n°2005-11) : [Emission par Nicox de 2 235 134 actions en rémunération de l'apport de la totalité du capital de la société Laboratoires Doliage](#)

La Société annonce également la réalisation définitive de l'acquisition d'un programme de développement d'un collyre antiviral à base de Carragélose[®] auprès de la société autrichienne Marinomed Biotechnologie GmbH. Cette acquisition apporte à Nicox un produit ophtalmique antiviral innovant qui pourrait être mis sur le marché en Europe d'ici deux ans, sous réserve de marquage CE, pour la prise en charge de la conjonctivite virale. Selon les termes de l'accord, Nicox a acquis les droits du programme de développement du collyre antiviral à base de Carragélose[®] via l'acquisition d'AVEye Biotechnologie GmbH, une filiale de Marinomed détenant l'intégralité du programme de développement.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les communiqués suivants :

- Communiqué de presse du 16 septembre 2014 : [Nicox acquiert le programme de développement](#)

[d'un collyre antiviral à base de Carragéllose®](#)

- Communiqué de presse du 25 septembre 2014 (Art. 12 de l'instruction AMF n°2005-11) : [Emission par Nicox de 1 240 636 actions en rémunération de l'apport de la totalité du capital de la société AVEye Biotechnologie GmbH](#)

A propos de Nicox



Nicox (Bloomberg : COX: FP, Reuters : NCOX.PA) est une société internationale émergente spécialisée dans le domaine de l'ophtalmologie. Nicox constitue un portefeuille diversifié de produits thérapeutiques et de dispositifs médicaux de diagnostic pouvant contribuer à l'amélioration de la vue, en exploitant ses compétences scientifiques, commerciales et dans le domaine des partenariats. Le portefeuille de produits commercialisés ou proches de la commercialisation inclut déjà plusieurs dispositifs médicaux de diagnostic innovants destinés aux professionnels de la vision, de même qu'une gamme de produits oculaires. Le principal produit en développement dans le domaine ophtalmique est VESNEO (latanoprostène bunod), un nouveau médicament basé sur la plate-forme de R&D brevetée de Nicox centrée sur la libération d'oxyde nitrique. VESNEO est actuellement en développement clinique de phase 3 en collaboration avec Bausch + Lomb pour le traitement potentiel du glaucome et de l'hypertension oculaire. D'autres composés donneurs d'oxyde nitrique sont également en développement, notamment au travers de collaborations.

Nicox, dont le siège social est en France, dispose d'un centre de recherche en Italie, d'une infrastructure commerciale en expansion en Amérique du Nord et dans les principaux marchés européens et d'une représentation croissante à l'international aux travers de partenariats. Nicox est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B : Mid Caps). Pour plus d'informations sur la Société et ses produits, veuillez consulter www.nicox.com.

Cette communication peut contenir des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans les dites déclarations prospectives.

Les facteurs de risques susceptibles d'affecter l'activité de Nicox sont présentés au chapitre 4 du « Document de référence, rapport financier annuel et rapport de gestion 2013 » déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 2 avril 2014 et dans le « Rapport semestriel financier et d'activité au 30 juin 2014 », lesquels sont disponibles sur le site de Nicox (www.nicox.com).

Contacts



Nicox **Gavin Spencer | Executive Vice President Corporate Development**
+33 (0)4 97 24 53 00 | communications@nicox.com

Relations Presse

France **Caroline Courme | Communication Manager**
+33 (0)4 97 24 53 43 | courme@nicox.com

Royaume-Uni **Jonathan Birt**
+44 7860 361 746 | jonathan.birt@ymail.com